

**DESTINATAIRE**

Monsieur VERARDO Guido  
44 Rue d'ESPIET  
33210 PREIGNAC

DP0333372600027

Déposée le 19/05/2026

Par :	<b>Monsieur VERARDO Guido</b>
Demeurant à :	<b>44 Rue d'ESPIET 33210 PREIGNAC</b>
Pour :	<b>Agrandissement terrasse couverte 12.67m<sup>2</sup> : muret parpaing de 60cm de haut revêtu ton pierre Poteaux bois teintes gris/vert clair identique menuiseries maison Couverture tuiles romane canal couleur terre cuite clair identiques à celles de la maison</b>
Surface de plancher créée :	<b>0 m<sup>2</sup></b>
Destination :	<b>Habitation</b>
Sur un terrain sis à :	<b>44 Rue d' Espiet 33210 PREIGNAC</b>
Cadastré :	<b>OB-1276</b>
Superficie :	<b>753 m<sup>2</sup></b>

**DECISION DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE**

**Au nom de la commune par le Maire**

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation - Garonne - Secteurs de Rions à Toulence et de Virelade à Le Tourne approuvé par arrêté préfectoral en date du 17/12/2001 et révisé le 23/05/2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 17/05/2017,

Vu la délibération du conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUI en date du 28/06/2017, complétée par la délibération modificative du 26/09/2018,

Vu la délibération du conseil communautaire portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUI en date du 07/07/2021,

DECIDE

**Article 1 :** La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition.

**Article 2 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 : AFFICHAGE RÉCÉPISSÉ DE DEPOT**

Le récépissé de dépôt remis est affiché en mairie le 19/05/2026.

Fait à **PREIGNAC**,

Le **02/06/2026**

Le Maire,



**Thomas FILLIATRE**

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.*